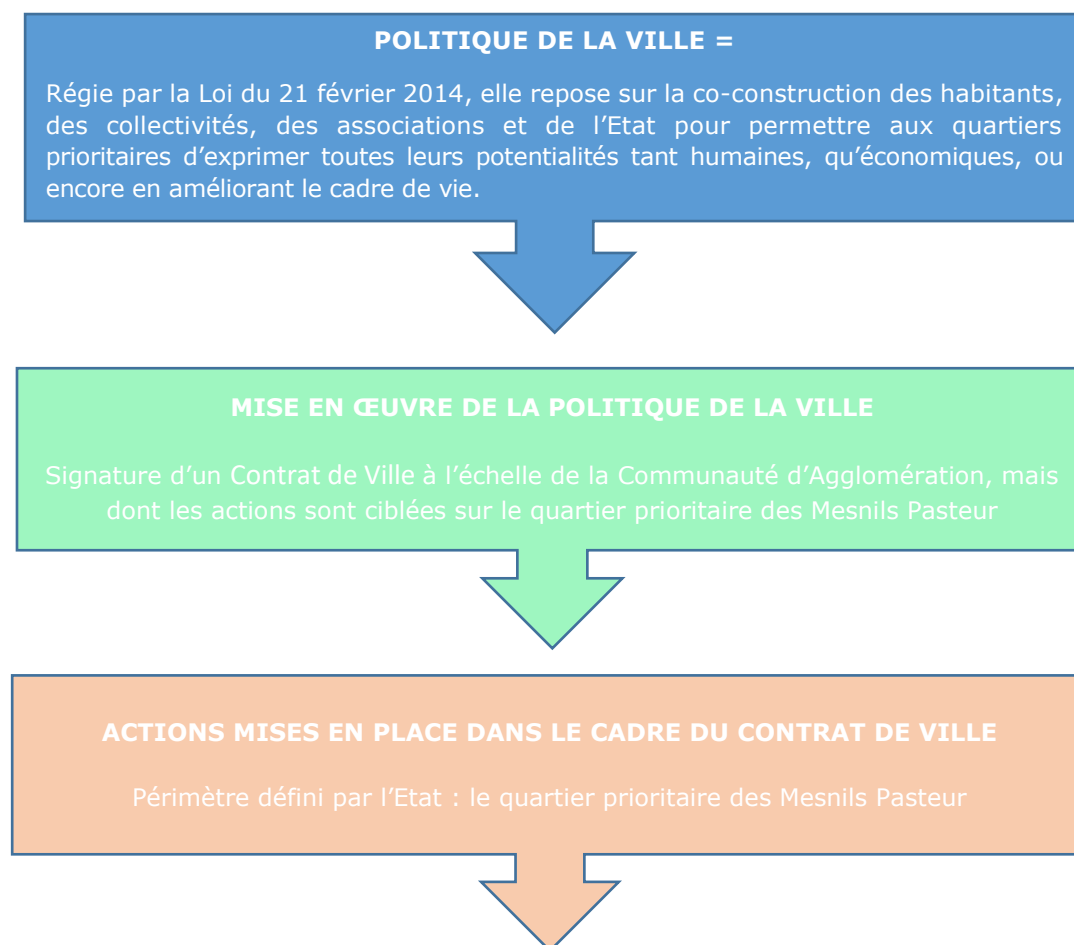


APPEL A PROJETS CONTRAT DE VILLE 2024 Quartier des Mesnils Pasteur

- 1/ Cadre général
- 2/ Appel à projets
- 3/ Modalités de réponse et calendrier



1.1/ DEFINITION SYNTHETIQUE



1.2/ Point de situation nouveau contrat 2024/2030

« La géographie prioritaire de la ville n'a pas été mise à jour depuis 10 ans. Les décrets publiés sont l'aboutissement d'un processus d'échange fructueux que j'ai souhaité entre les préfets et les élus locaux.

Notre volonté était de répondre aux besoins des plus fragiles et d'avoir un zonage au plus proche des réalités de chaque territoire. Ainsi, ce sont 1362 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui seront reconnus au 1er janvier 2024 pour la métropole ; tous les départements seront désormais concernés.

Sur la base de cette nouvelle géographie prioritaire, les contrats de ville « Engagement Quartiers 2030 » seront signés d'ici le 31 mars prochain avec deux objectifs prioritaires dans ma feuille de route : être des vrais projets de territoire permettant de répondre aux enjeux identifiés en lien étroit avec les habitants et s'assurer de la mobilisation du droit commun pour les QPV.

Afin de contrer les effets de seuil liés à tout zonage et de continuer à soutenir la dynamique positive des quartiers sortants, j'ai souhaité instaurer un mécanisme de poche de pauvreté permettant de leur allouer des crédits du programme 147 politique de la ville, de façon circonscrite. » **Sabrina Agresti-Roubache Secrétaire d'Etat chargée de la Citoyenneté et de la Ville**

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit, dans son article 5, les principes de détermination des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). Les modalités étaient détaillées dans un décret du 3 juillet 2014 et les quartiers étaient définis par un décret du 30 décembre 2014.

Le Comité interministérielle des villes (CIV) du 27 octobre 2023 a défini les grandes priorités de l'Etat pour « Engagements Quartiers 2030 », à savoir :

- Le plein emploi ;
- La transition écologique ;
- Un meilleur accès aux services publics.

Ces priorités sont soutenues dans le cadre d'une politique de la ville renouvelée et une géographie prioritaire actualisée.

Pour la France métropolitaine, la géographie prioritaire actualisée entrera en vigueur au 01/01/2024 par un nouveau décret (n° 2023-1314 du 28 décembre 2023).

Les QPV de France métropolitaine doivent respecter des critères de revenu et de population :

- > être dans une unité urbaine (UU) de plus de 10000 habitants ;
- > le nombre minimal d'habitants d'un QPV est fixé à 1000 ;
- > le critère de revenu des ménages est défini par le décrochage par rapport aux revenus de l'unité urbaine du QPV et par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

La méthode retenue est identique à celle de la définition du zonage précédent : mobilisation des données actualisées de l'Insee (base Filosofi 2019 pour les revenus des foyers fiscaux et nouveaux périmètres des unités urbaines 2020) et un travail fin de l'Insee à l'échelle de carreaux de 200 m de côté. Le travail a ensuite été réalisé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en lien très étroit avec chaque préfecture de département, chargée de mener la concertation avec les élus locaux (communes, EPCI). Des outils cartographiques ont été mis à disposition afin de faciliter le travail de délimitation des contours des QPV.

La nouvelle géographie prioritaire comportera en métropole 1362 QPV, au lieu de 1296 dans la géographie prioritaire initiale.

- 1362 QPV dont 960 QPV avec un contour modifié, 291 avec un contour similaire à 2015, 111 QPV entrants

Dans le Jura :

Communes concernées	Nom du QPV	Situation
GRAND DOLE/DOLE	Mesnils Pasteur	Maintenu
ECLA/LONS le SAUNIER	Marjorie-Les Mouillères	Maintenu
HAUT JURA/CC SAINT CLAUDE	Les Avignonnets	Maintenu
HAUT JURA/CC SAINT CLAUDE	Chabot-Le Miroir-Faubourg	Maintenu et étendu

La géographie a quelque peu été modifiée afin d'intégrer au QPV :

- au Nord : le collège Maryse Bastié en REP, le lycée Duhamel et des parcelles concernées par un projet de maison médical
- à l'Ouest des parcelles où est construite une nouvelle chaufferie bois pour le QP et où est prévue l'installation d'un Pôle Universitaire pour fin 2023
- au Sud maintien de la partie rues des Sorbiers/rue Jourdy, des écoles maternelles et élémentaires des Sorbiers et une extension le long du canal avec les jardins familiaux
- ajout des 2 bâtiments de logements sociaux aux 171 et 173 avenue J Duhamel, avec des ménages suivis par les acteurs de la politique de la ville.



C'est dans cet esprit que l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole lancent ce nouvel appel à projets de transition avant signature du nouveau contrat de ville. Il est destiné à poursuivre les dynamiques engagées, tout en précisant certaines priorités et certaines modalités d'actions.

Une bonne articulation entre l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels sur ce territoire sera recherchée, afin d'assurer la cohérence et la pertinence des interventions en direction des publics prioritaires.

1.3/ QUELQUES CHIFFRES du quartier

Quartier Mesnils Pasteur

(source SIG 2019)

Superficie : 45 ha
Population : 3 025 habitants



👤 Répartition en pourcentage :

- Homme 46 %
- Femme 54 %

Jeunes de moins de 25 ans 34,7 %
Personnes de 60 ans et plus 19,2 %

Familles monoparentales 33,2 %
Personnes étrangères 37 %

Niveau de vie médian en France 21 860
Niveau de vie médian en BFC 21 640
Niveau de vie médian quartier Mesnils Pasteur 8 262
Seuil de revenu médian pour l'Unité Urbaine 12 800

📄 Situation de l'emploi en 2022 QPV : 440 demandeurs d'emploi

- Proportion de femmes 42 %
- Proportion d'hommes 58 %
- Proportion des moins de 25 ans 15 %
- Proportion des 25/49 ans 61 %
- Proportion des plus de 50 ans 24 %

👤 Niveau de qualification :

- Ouvrier non qualifié 17 %
- Ouvrier qualifié 14 %
- Employé non qualifié 23 %
- Employé qualifié 38 %
- AMT/Cadre 6 %



Comparaison de situation des demandeurs d'emploi entre 2022 et 2023 :

	2022	2023
Nombre de demandeurs d'emploi T2	453	453
Nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C de moins de 26 ans T2	60	45



Situation dans les établissements scolaires

Source SIG Ville 2020

Nombre d'élèves dans les écoles primaires : **494** dont 194 maternelles

Nombre élèves du quartier scolarisés au collège : **152** dont 115 au collège Bastié

Pourcentage de jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi **28,5 %**

Nombre d'élèves scolarisés dans une formation générale ou technologique dans un lycée : **63**

Nombre d'élèves scolarisés dans une formation professionnelle dans un lycée : **42**

Taux de réussite au brevet : **80 %** pour la commune et **70 %** pour le quartier



Comparaison EPCI/QPV

Atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville Janvier 2022

	EPCI 56 595	QPV 3025
Nombre habitants	EPCI 18 %	QPV 24,6 %
Jeunes de 0 à 14 ans	EPCI 84,8 %	QPV 78,4 %
Réussite au brevet	EPCI 13,3 %	QPV 56,3 %
Taux de pauvreté	EPCI 61,1 %	QPV 28,9 %
Taux d'emploi des femmes	EPCI 67,7 %	QPV 49,9 %
Taux d'emploi des hommes	EPCI 15,4 %	QPV 86,3 %
Logements sociaux		

1.4/ DIFFERENTS FINANCEURS

Crédits susceptibles d'être sollicités dans le cadre du Contrat de Ville, selon le type d'actions envisagées :

Des financements spécifiques aux actions « Politique de la Ville »
☐ De l'Etat avec les fonds de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dont le préfet est le délégué territorial ☐ De la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ☐ La Région

Des financements de droit commun

- ☐ Etat, autres Ministères correspondant au domaine dans lequel l'action s'inscrit
- ☐ Caisse d'allocation familiale (CAF) pour des actions entrant dans son champ de compétence
- ☐ Fonds social européen (FSE)
- ☐ Du Conseil départemental

En répondant à l'appel à projet du Contrat de Ville, le porteur de projet sollicite les fonds spécifiques de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et de la Région. Il est rappelé que ces fonds spécifiques participent au financement d'actions et non au fonctionnement des associations. Des conventions pluriannuelles d'objectifs pourront peut-être être envisagées dans le cadre de ce nouveau contrat de ville.

Répondre à l'appel à projet du Contrat de Ville ne dispense pas les porteurs de projet associatifs de faire connaître leur projet auprès d'autres financeurs. Ces financements complémentaires devront apparaître sur le document CERFA.

2/ APPEL A PROJET 2024

L'appel à projet 2024 est un appel à projet transitoire compte tenu des échéances de la nouvelle contractualisation. L'élaboration du nouveau contrat de ville 2024/2030 est basée sur l'analyse des ressources et besoins locaux ainsi que sur la concertation avec les habitants et sur la consultation des acteurs et partenaires de la politique de la ville. De grands enjeux ont été identifiés. Ils définiront les nouveaux axes de travail pour les 6 années à venir. Dans ce sens, ce premier appel à projet de cette nouvelle génération du contrat de ville doit faire émerger de nouvelles initiatives et des projets répondant aux priorités et sujets émergeant ci-dessous.

2.1/ SYNTHESE DES CONCERTATIONS

Deux temps de rencontres et échanges ont été mis en place afin d'enrichir l'analyse des ressources et des besoins par les points de vue des habitants mais des professionnels qui œuvrent au quotidien sur le quartier.

- **La concertation des habitants a eu lieu** sur le quartier le 25 octobre avec **40 personnes** présentes dont une quinzaine de jeunes. Certains représentants d'associations ont participé et pu exprimer leurs besoins et préoccupations pour le quartier.
- **La consultation des acteurs et partenaires** a eu lieu le 14 décembre avec **40 acteurs** du quartier et partenaires de la politique de la ville. Les échanges et travaux ont porté sur les atouts et difficultés du quartier avec un focus sur les thématiques emploi, laïcité et mixité culturelle, transition écologique.

Trajectoires Ressources a piloté ces rencontres autour des mêmes grands axes :

- Ce qui va mieux, ce qui va bien sur le quartier
- Ce qui va moins bien, ce qui pose un problème
- Ce que l'on peut imaginer, souhaiter, entreprendre

Le contrat de ville à venir inclura les synthèses de ces rencontres qui ont contribué à identifier les grands enjeux et les axes de travail pour les 6 années à venir.

2.2/ AXES de l'APPEL à PROJET 2024 Les priorités de la collectivité et les sujets émergeant suite aux concertations

2.2/1 Priorités de la collectivité

Au regard du bilan d'évaluation des actions du contrat de ville 2015/2023, une réflexion a été menée à l'échelle de la collectivité afin de définir des priorités à décliner dans la prochaine contractualisation.

- Jeunesse
- Prévention
- Sécurité
- Parentalité
- Intégration
- Citoyenneté
- Les valeurs de la République

2.2/2 Les sujets émergeant des différents groupes de réflexion

- **Aménagements du quartier - Vie du quartier – Lien avec la ville – Transition écologique et environnementale**
Amélioration du cadre de vie - GUP et transitions : un quartier vert
Image du quartier
Aménagement des équipements : plateau sportif, maison médicale, pôle universitaire, centre commercial
Vie du quartier
Lien ville/quartier : favoriser ces derniers et inclusion du quartier dans la ville en incitant les habitants à aller à l'extérieur du quartier
- **Intégration - Education - Autonomie - Emancipation** avec un focus particulier sur la jeunesse et les femmes
Des personnes ressources, lieux et services structurants pour le quartier qu'il convient de soutenir ou développer notamment pour les jeunes (filles et garçons)
Une population diversifiée (plus d'une cinquantaine de nationalités) : avoir une attention particulière sur l'intégration et le vivre ensemble
Education à la parentalité
Santé et santé mentale
Laïcité – citoyenneté - les valeurs de la République : les promouvoir à chaque actions et projets
Concertation et participation
Lutte contre toute forme de séparatisme (religion, place de la femme)
- **Accès à un projet et à un parcours professionnel – formation**
Orientation choisie et parcours professionnel
Accès et insertion à l'emploi
- **Prévention et sécurité – Ambition portée sur la jeunesse**
Présence éducateurs de rue sur le quartier de façon plus régulière
Partenariat rapproché avec les différents partenaires et les forces de l'ordre
Sécurité des biens publics
Lutte contre le trafic
Partage de l'espace public
Sécurité routière

2.3/ LES AXES TRANSVERSAUX SUR LE QUARTIER DES MESNILS PASTEUR

Quel que soit le domaine dans lequel se déroule l'action, une attention particulière doit être portée aux axes transversaux suivants :

- Citoyenneté et respect des valeurs de la république dont le respect du principe de laïcité et le vivre ensemble
- La jeunesse en maintenant et développant l'approche socioéducative mobilisant l'ensemble des acteurs
- Egalité homme/femme, relations filles/garçons dans l'école et le quartier, non-discrimination, notamment à l'embauche ; la place des femmes et jeunes filles sur le quartier

3/ MODALITES DE REPONSES ET CALENDRIER

Pour répondre à cet appel à projet concernant la Programmation Contrat de Ville 2023, nous vous invitons à consulter le site :

Grand Dole : <http://www.grand-dole.fr/politique-de-la-ville/>

et à télécharger les documents permettant:

- de présenter votre projet assorti des moyens précis d'évaluation de l'action proposée (publics cibles, objectifs recherchés, moyens mis en œuvre,) ;
- de compléter le dossier CERFA, accessible sur le site cité ci-dessus.

La demande de subvention dûment remplie, doit être adressée ou déposée :

Pour le Grand Dole :

- en 1 **exemplaire papier**, signé par le responsable de la structure, et adressé à la CAGD à l'adresse suivante, Programmation Contrat de Ville, Place de l'Europe, 39100 Dole
- et 1 **exemplaire numérique** (CERFA) à l'adresse suivante : nicole.blime@grand-dole.fr

Pour tous renseignements concernant la participation de l'Etat :

Vous pouvez contacter la Déléguée du Préfet pour les Quartiers Prioritaires de la Ville, Virginie GAVAND – tél. 06 72 82 80 26 (virginie.gavand@jura.gouv.fr) qui peut vous accompagner dans la construction de votre projet.

- **La saisie est obligatoire sur la plateforme DAUPHIN, à l'aide du [guide usager](#)**

Vous pouvez également contacter la Cellule Politique de la Ville du Jura :

Philippe BESSON, chargé de mission : pref-politique-de-la-ville@jura.gouv.fr / 06 33 21 73 18

Pour tous renseignements complémentaires, vous pourrez vous adresser à :

- Grand Dole : Nicole BLIME – Chargée de Mission Politique de la Ville – 39100 DOLE – Tél. : 07.61.73.29.15

CRITERES ET MODALITES DE SELECTION DES ACTIONS PROPOSEES

Outre la prise en compte des critères déjà évoqués, la sélection des projets sera réalisée selon les critères suivants :

- pertinence au regard des publics visés et des problématiques identifiées sur le quartier,
- plus-value par rapport à des actions pouvant élargir à des financements de droit commun et caractère innovant des propositions,
- qualité de l'intervention (expérience acquise, qualification des intervenants et formation),
- promotion et acquisition de valeurs citoyennes,
- articulation et synergie mis en œuvre avec les partenaires associatifs et/ou institutionnels référents,
- modalités d'information, d'association et de participation des publics visés par le projet,
- respect de la prise en compte des axes transversaux,
- des indicateurs de suivi et d'évaluation retenus.

Les associations ayant bénéficié d'un financement en 2023 devront impérativement produire une **évaluation quantitative et qualitative, ainsi qu'un bilan financier** de la, ou des actions conduites selon le modèle Cerfa en même temps que la demande 2024. Cette évaluation et ce bilan financier s'appuieront sur les critères d'évaluation définis préalablement dans les conventions de subventions. 2

Aucun versement ne sera possible en 2024 si des projets 2023 ne sont pas justifiés.

Pour la région :

« La Région est cheffe de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire. Son action doit permettre à chaque territoire de se développer et de s'aménager durablement, afin que chaque habitant puisse vivre dignement dans son territoire.

Dans cet esprit, la Région accompagne les quartiers politique de la ville, aussi bien sur le volet humain qu'urbain. C'est un axe essentiel de la politique de différenciation de la région destinée à soutenir plus, ceux qui ont moins.

Les thématiques prioritaires d'intervention de la région sont en cohérence avec ses grands enjeux régionaux (compétences, priorités) :

- Favoriser l'accès à la formation, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat
- Accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et du parc de logements, par le soutien au développement économique et commercial et par l'accompagnement des actions favorisant la création de lien social
- Améliorer les conditions de vie des habitants du quartier en accélérant la transition écologique et énergétique par le soutien aux actions de sobriété et d'efficacité énergétique, de développement durable et de protection de l'environnement et en promouvant les actions de santé environnement

La région mobilisera prioritairement ses financements de droit commun (économie sociale et solidaire, culture, sport, transition énergétique) et spécifiques (en cohérence avec son plan de mandat) pour soutenir les actions proposées au contrat de ville au regard de ses orientations stratégiques. Elle pourra également mobiliser les fonds européens dans le cadre du PO FEDER – FSE+.

Les modalités d'engagement de la région sont précisées et déclinées dans ses dispositifs d'intervention. »

<https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/login-tiers.sub>

- CONTACTS :

Alice Berthet, chargée de mission : alice.berthet@bourgognefranchecomte.fr ou tél : 03 81 61 64 83

Elian LATGER, instructeur : elian.latger@bourgognefranchecomte.fr

CALENDRIER D'INSTRUCTION DE L'APPEL A PROJETS 2023

► **11 Mars 2024** : Lancement de l'appel à projets du Contrat de Ville du Grand Dole ;

► **12 avril 2024 (délai de rigueur)** : Clôture de l'appel à projets pour les trois financeurs ;

► **avril/mai 2024** : Instruction des actions proposées, réunion du comité technique ;

► **mai 2024** : Réunion du comité de pilotage pour validation des actions et financements retenus ;

Il est impératif pour les porteurs de projets de remplir très précisément le dossier de subvention type CERFA 12156*05 et de produire toutes les pièces administratives demandées

L'octroi éventuel de subventions sera subordonné à la qualité de la demande déposée.

Tout dossier incomplet et non signé par le représentant légal ne pourra être examiné et présenté au Comité de Pilotage du Contrat de Ville.

Un procès-verbal d'assemblée général de l'année n-1 devra obligatoirement nous parvenir.